



COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION

PROCÈS-VERBAL

90^e séance tenue le 4 novembre 2014, à 17 h

Maison du Citoyen, salle Gatineau, 1^{er} étage, 25 rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres

M^{me} Myriam Nadeau, présidente – Conseillère - District de Pointe-Gatineau (n° 11)
M. Stéphane Lauzon, membre – Conseiller - District du Lac-Beauchamp (n° 15)
M. Jean Lessard, membre – Conseiller - District de la Rivière-Blanche (n° 16)
M. Gaétan Beaudoin, secteur privé
M. Sébastien Demers, secteur privé
M. Mario Gauthier, secteur paragonvernemental
M. Réjean Laflamme, secteur communautaire
M^{me} Sophie Lamothe, citoyenne

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, responsable de la Section des commissions et comités

Personnes-ressources

M. Éric Boutet, dir. adjoint – Planification - Service de l'urbanisme et du développement durable
M. Paul Drouin, agent de développement des communautés, secteur d'Aylmer (SLSDC)
M. David Leclerc, responsable de la Section de l'habitation
M. Gaétan Rodrigue, chargé de projets à l'habitation

ABSENCES :

Membres

M. Xavier Daneau-Ferland, citoyen
M^{me} Danielle Gagnon, secteur paragonvernemental
M^{me} Geneviève Ouimet, secteur communautaire
M^{me} Stéphanie Rajotte, secteur communautaire

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre l'assemblée à 17 h.

2. Confirmer une participation municipale dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, volet III – Projet Le Versailles – 89, rue de Versailles – Acheter et rénover un bâtiment afin d'offrir des logements abordables et communautaires avec services de soutien pour les locataires – District du Lac-Beauchamp – Stéphane Lauzon

On résume le contenu de l'analyse relatif au projet d'acheter et de rénover un bâtiment situé au 89, rue de Versailles afin d'offrir des logements abordables et communautaires avec services de soutien pour les locataires en insistant sur :

- L'encadrement administratif et réglementaire des projets devant être soumis dans le respect des paramètres identifiés au Guide du fonds du logement social;
- Les objectifs et critères du Guide du fonds du logement social;

Arrivée de M. Stéphane Lauzon.

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CPH, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier.

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE

- Les principales caractéristiques et paramètres du projet Le Versailles;
- Le processus d'analyse et de validation du projet avec la collaboration du Service des loisirs, sports et développement des communautés.

Questions, réponses, commentaires sur :

- L'évaluation des besoins en logement d'une ou de plusieurs chambres à coucher;
- Le départ des locataires ou le maintien sur les lieux;
- Les logements adaptés et accessibles;
- La gestion de la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Gatineau (OMHG);
- L'acceptabilité sociale de ce projet dans ce milieu de vie;
- Le besoin de procéder ou non à un changement de zonage;
- Le processus de confirmation de l'aide financière accordée par la Ville;
- Les coûts réels du projet et les documents exigés par la Ville mandataire;
- Le financement récurrent du soutien communautaire;
- La concentration des logements sociaux et communautaires dans ce secteur de la Ville.

R-CPH-2014-11-04 / 06

CONSIDÉRANT QUE la Commission permanente sur l'habitation (CPH) a le mandat de sélectionner les projets de logements abordables et communautaires et de recommander, au conseil municipal, l'aide financière attribuée à chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau dispose d'une banque de 160 logements abordables et communautaires pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE, l'organisme Les Œuvres Isidore-Ostiguy, avec l'aide du Groupe de Ressources Techniques, Regroupement des OSBL d'habitation et d'hébergement avec support communautaire en Outaouais (ROHSCO), a soumis un projet pour l'acquisition d'un immeuble de 15 logements;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été soumis en volet III sous la formule « Achat rénovation » du programme AccèsLogis Québec, ce qui nécessitera l'aménagement d'un espace communautaire sur les lieux;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du projet a été réalisée selon les objectifs du Guide du fonds de gestion pour les logements abordables et communautaires;

CONSIDÉRANT QU'à titre de ville mandataire, Gatineau a comme rôle de s'assurer de sélectionner des projets qui rencontreront les standards définis par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT QUE, le 6 juin 2014, le Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRILI) a recommandé à la Ville de Gatineau de se doter d'instances pour l'évaluation des volets sociaux et communautaires pour des projets impliquant le développement de projets de logements abordables avec soutien communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Service loisirs, sports et développement des communautés, ont convenu d'un processus interne pour analyser les projets en volet III, et ce, afin d'avoir une meilleure compréhension des enjeux de développement social et des communautés :

Que cette Commission recommande au conseil de réserver, pour le « Projet Le Versailles », réalisé en volet III, sis au 89, rue de Versailles, une aide financière équivalente au financement de la contribution du milieu de 15 % et de participer à la contribution d'un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer pour les locataires admissibles au Programme de supplément au loyer.

POUR	CONTRE	ABSENT
7	1	4

RECOMMANDÉE À LA MAJORITÉ

3. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 8.